



COMPTE - RENDU
du Conseil Municipal du 22 septembre 2016

Le mardi 22 septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain LOUCHE, Maire.

Etaient présents : MM. Alain LOUCHE, Maire, Louis DURBEC, Jean-Marie VIALLE, Robert HILAIRE, Mmes Clothilde FREUCHET, adjoints, Mmes Amandine BLACHIER-VERDIER, Pascale CHATEAU, Céline JOUVE, Marie-Thérèse MATHON, Ingrid RABATÉ, MM. Yves DURAND, Gérard MERCIER, Philippe RIVAT et Louis ROCHAT, conseillers municipaux.

Absent : M.T.LANDI

Excusée : Mme Marie-Rose PRAT.

Procurations de Bernadette FORT à Alain LOUCHE, Yves JOLY à Clothilde FREUCHET et Nicole GHIGNON à Pascale CHATEAU.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Thérèse MATHON.

1 – Finances :

a) Avenants N°1 de diminution et d'augmentation au marché pour la construction d'un Pôle Ludique, Festif et Culturel sur la Commune de Veyras ont été conclus pour l'Entreprise ING STRUCTURE – Lot 6 : Menuiseries extérieures aluminium : - 3 361,00 € HT, pour l'entreprise CRESTOISE DE MENUISERIE – Lot 7 : Menuiseries intérieures bois : + 3 361,00 € HT, pour l'entreprise CHAUSSABEL - Lot 12 : Chauffage – Ventilation : + 1 804,05 € HT et pour l'entreprise CONTACT ELECTRICITE – SARL HERVE DUFETRE - Lot 14 : Electricité courants forts et faibles : + 333,57 € HT.

b) Par 17 voix pour, une subvention exceptionnelle de 150 € a été accordée à l'association de « la ligue contre le cancer » pour financer leurs actions de prévention et d'information auprès du public.

c) Par 17 voix pour, une participation de 100 € a été accordée à l'association des maires Franciliens afin d'aider les collectivités d'Ile de France qui ont été victimes des inondations.

2 – Travaux :

a) Par 16 voix pour et une abstention (A.BLACHIER-VERDIER), autorisation donnée à Monsieur le maire pour signer le marché pour la construction d'un Pôle ludique, festif et culturel (seuls les lots 06 et 08 étaient à pourvoir suite à une défaillance d'une entreprise) avec l'entreprise SYSTEM ALU - 69510 – MESSIMY pour le lot 06 – Menuiseries Extérieures Aluminium : pour des montants HT de 84 005,61 € tranche ferme et de 41 656,03 € tranche conditionnelle soit un total de 125 661,64 € HT ; ainsi qu'avec l'entreprise GIRAUD-DELAY – 07 210 ALISSAS pour le lot 08 – Serrurerie pour des montants HT de 53 900,00 € tranche ferme et de 12 397,00 € tranche conditionnelle soit un total de 66 297,00 € HT.

b) Par 17 voix pour, sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Départemental concernant le projet d'aménagement et de création d'un abri bus sur le site de « la Comballe ». Cet arrêt de bus remplacera celui situé « Place des Portails » courant janvier 2017. Il permettra un accès plus sécurisé aux scolaires. Le coût total de l'opération est estimée à 24 712,25 € HT et les travaux débiteront courant octobre 2016 pour se terminer fin de l'année 2016 voire premier semestre 2017.

3 – Urbanisme :

a) Par 17 voix pour, approbation du 2^{ème} point de la 2^{ème} modification simplifiée du PLU de la commune de VEYRAS portant sur la modification du zonage de la parcelle n°AD 75 qui passe ainsi de zone Ub en zone UI.

b) Par 17 voix pour, le Conseil Municipal accepte la cession de terrain pour un euro symbolique, de Mme Anne-Marie PERIN-ESCHARAVIL représentant la Société PRÉCIA MOLEN à la commune de Veyras, d'une partie de la parcelle cadastrée section AD sous le numéro 75 sur une largeur de 2.20 m, située lieu dit « Le Ruissol », Voie Communale n°35 dénommée, Chemin du Roure.

4 – Personnel :

a) Par 17 voix pour, approbation de l'avenant à la convention passée avec le Centre de Gestion de l'Ardèche pour la médecine professionnelle « santé au travail » avec effet au 1^{er} janvier 2016. Coût par visite 62 €.

5 – Intercommunalité :

a) Par 17 voix pour, approbation de soutien financier au Cinéma « le vivarais » à Privas pour un montant de 754,35 €.

b) Par 16 voix pour et 1 abstention (I.RABATÉ), approbation de la convention Contrat Educatif Local Territoire 2016 (CELT). Celle-ci définit et encadre les modalités d'engagement des 6 communes partenaires dans le cadre de la mise en œuvre des actions jeunes sur le territoire.

Fait à Veyras, le 29 septembre 2016

Le Maire,



Mairie de VEYRAS - 1101, Place de la République, 07000 VEYRAS

Tél. 04 75 64 29 04 - Fax 04 75 64 80 61

mairiedeveyras@wanadoo.fr

www.veyras.fr

Alain LOUCHE